

© William Beaucardet/ÎledeFrance Mobilités



Construire LE RER-VÉLO EN ÎLE-DE-FRANCE

© Henri Garat/Ville de Paris



Région
île de France



Faire du vélo un véritable mode de transport pour tous les Franciliens

Dans la continuité de son ambitieuse stratégie pour faire du vélo un mode de transport du quotidien, la Région Île-de-France accompagne le développement du Réseau express régional vélo, appelé « RER-V », grâce à des aménagements cyclables attractifs, offrant une bonne qualité de service, de confort et de sécurité à tous. Le réseau RER-V, constitué de 21 lignes régionales dont 12 sont prévues à l'horizon 2025, apporte une véritable réponse aux besoins des cyclistes et permet de rendre ce moyen de transport accessible au plus grand nombre. La Région, accompagnée par le [Collectif Vélo Île-de-France](#) à l'origine du projet, a su convaincre les principaux acteurs du vélo, dont la majorité des collectivités sur l'ensemble du territoire régional. C'est cette adhésion qui permet au projet de se

concrétiser aujourd'hui. Le partenariat avec les collectivités et le Collectif Vélo Île-de-France a permis, à travers plusieurs étapes de concertation, de définir les différentes lignes du RER-V et un cahier des charges pour sa réalisation.

Pour mener à bien cet ambitieux projet et coordonner les initiatives, la Région anime des instances collégiales qui regroupent les maîtres d'ouvrage des itinéraires. Elle s'appuie sur l'expertise de ses partenaires, dont le Collectif Vélo Île-de-France et l'Institut Paris Region.

Elle s'est par ailleurs engagée à financer le RER-V à hauteur de 60 %, soit 300 millions d'euros pour la phase I du projet estimée à 500 millions d'euros. Le RER-V, réseau cyclable qualitatif répondant à un standard technique exigeant, permettra à terme de faire du vélo un véritable mode de transport pour tous les Franciliens.



Valérie Péresse
Présidente de la Région
Île-de-France

Le RER-V : un projet régional novateur

Pour encourager les déplacements quotidiens à vélo, la Région Île-de-France porte un projet de réseau cyclable à haut niveau de service : le RER-V.

Dans la continuité de la politique régionale, le Réseau express régional vélo (RER-V) vise à développer et à améliorer les déplacements quotidiens à vélo. Imaginé par le [Collectif Vélo Île-de-France](#), qui regroupe plus de 8.000 adhérents, le projet, porté et structuré par la Région, offrira aux cyclistes franciliens des infrastructures larges et confortables, attractives et continues.

La Région Île-de-France, moteur du projet

La Région joue à la fois le rôle de coordonnateur et de financeur dans la mise en œuvre du RER-V. La Région ne disposant pas de compétence voirie, s'appuie sur les collectivités pour concrétiser le chantier. Elle mobilise donc les acteurs pour construire avec eux la solution d'aménagement la plus pertinente. Collectivité d'investissement, la Région

finance également le projet à hauteur de 60%. Sous réserve que les collectivités maîtres d'ouvrage participent aux différentes instances de gouvernance (voir pages 6-7) et respectent le cahier des charges (voir pages 10-11), elles peuvent recevoir le soutien de la Région.

Une mise en œuvre en deux étapes

Pour éviter la dispersion des moyens financiers et humains, la Région propose de réaliser le RER-V en deux temps. Les axes retenus dans le cadre de la première phase sont les plus stratégiques et les plus avancés: ils seront mis en service avant 2025. Ce phasage n'exclut pas la possibilité de travailler sur les itinéraires de la phase 2 dès à présent, à condition que les axes concernés desservent des sites olympiques ou fassent l'objet d'un projet de restructuration conséquent.

300 M€

investis par la Région
sur la phase I

» UN ENGAGEMENT RÉGIONAL HISTORIQUE

Avec une aide régionale à hauteur de 60 %, la Région Île-de-France porte un projet ambitieux. Jusque-là, les exemples de réseau cyclable à haut niveau de service étaient réalisés par des collectivités qui disposaient de l'ensemble des compétences pour le mettre en œuvre : gestionnaires de voirie, gestionnaire du domaine public, etc.

Les acteurs du projet

Construire le RER-V autour d'un consensus, des collectivités aux associations, des techniciens aux maîtres d'ouvrage : telle est l'ambition de la Région Île-de-France.

Pour garantir la qualité du projet, la Région a imaginé une gouvernance associant l'ensemble des parties prenantes. Les collectivités situées sur le tracé du RER-V sont au premier rang des acteurs du projet. Le chantier s'appuie également sur le [Collectif Vélo Île-de-France](#) et sur l'expertise technique de l'Institut Paris Region et du Cerema.

Deux grandes instances de gouvernance

La gouvernance du projet s'appuie sur deux grands types de comité, organisés par la Région.

➤ Les comités techniques ouvrent la réflexion. Ils rassemblent les techniciens et les maîtres d'ouvrage ainsi que des membres du Collectif Vélo Île-de-France. Leur rôle : proposer et étudier les itinéraires et partis pris d'aménagement.

➤ Sur cette base, des comités de ligne sont ensuite réunis. Les comités de lignes sont les

instances décisionnelles du projet. Ils valident les propositions qui sont faites par les comités techniques (supports viaires et partis d'aménagement). Placés sous la présidence de la Région, ils rassemblent des représentants des maîtres d'ouvrage, des collectivités concernées et du Collectif Vélo Île-de-France.

La dynamique est en marche

En novembre 2020, la Région a lancé la démarche en organisant un comité de pilotage de lancement, présidé par Valérie Péresse, auquel était conviée la totalité des collectivités maîtres d'ouvrage. Un an plus tard, le travail technique est engagé pour presque la totalité des lignes prévues en phase I. Plus de 80 réunions ont été tenues, qui ont permis de valider plus de 200 kilomètres d'itinéraires. Les premiers dossiers de subvention ont été votés par la commission permanente de la Région en novembre 2021.

80

réunions organisées
en 2020-2021

+ 100

collectivités territoriales
déjà associées

200 KM

d'itinéraires de RER-Vélo
validés fin 2021

»» UNE CONFÉRENCE
RÉGIONALE ANNUELLE
POUR FAIRE LE POINT

Pour réunir toutes les parties prenantes à l'échelle francilienne, la Région propose d'organiser une conférence régionale chaque année. L'objectif : faire le point sur l'avancement du projet dans ses différentes composantes.



© iStock

Qui fait quoi ?



Les maîtres d'ouvrage sont responsables de la conception et des travaux.

- > Les départements,
- > Les communes et leurs groupements,
- > Île-de-France Mobilités



La Région Île-de-France coordonne et cofinance le projet.



Les autres partenaires apportent leur expertise.

- > Le [Collectif Vélo Île-de-France](#)
- > l'Institut Paris Region
- > le Cerema ...

Un financement régional décisif

Pour soutenir la mise en œuvre du projet, la Région Île-de-France mobilise un budget exceptionnel de 300 millions d'euros. Panorama du dispositif.

Qui peut bénéficier des subventions régionales ?

- Les collectivités territoriales limitrophes ou traversées par les axes du RER-V
- L'État et les établissements publics
- Les titulaires d'un mandat ou d'une délégation de maîtrise d'ouvrage
- La RATP
- La SNCF
- Les délégataires des précédentes catégories

L'accès aux financements est conditionné à la participation du maître d'ouvrage aux instances de gouvernance et à l'application du cahier des charges (voir pages IO-II).

Quelles actions peuvent être financées ?

- Les aménagements souples, légers, réversibles et préfiguratifs
- Les études et procédures induites
- Les travaux de réalisation ou d'amélioration d'un aménagement cyclable
- La résorption des coupures
- Les travaux d'implantation de signalisation verticale et directionnelle
- Les études de faisabilité et d'avant-projet
- Les dispositifs de stationnement
- Le suivi et l'évaluation
- Les services (études, investissements)



©iStock

60 %

du montant des investissements peut être financé par la Région

UN DISPOSITIF COMPLÉMENTAIRE DU PLAN VÉLO RÉGIONAL

Les financements régionaux dédiés au RER-V s'ajoutent à ceux déjà proposés dans le cadre du Plan vélo. Dans ce cadre, la Région accompagne déjà les maîtres d'ouvrage sur le maillage local et finance jusqu'à 50 % des dépenses d'investissements.



Actions pouvant être soutenues	Plafond maximum de dépense subventionnable
Aménagements souples, légers, réversibles et préfiguratifs	200.000 € / km
Études et procédures induites	1 M€
Travaux de réalisation ou d'amélioration d'un aménagement cyclable. Résorption des coupures	1 M€ / km 10 M€ maximum par ouvrage d'art ou traitement de sécurité aux intersections
Travaux d'implantation de signalisation verticale et directionnelle	Signalisation horizontale : 100.000 € / km Signalisation verticale : 50.000 € / km
Études de faisabilité et d'avant-projet (ouvrages d'art et aménagements liés à la sécurité des cyclistes aux intersections)	1 M€
Dispositifs de stationnement	1.000 € par place 2.000 € par place pour le stationnement sécurisé (de type locaux collectifs ou box individuels)
Suivi et évaluation	4.000 € par point de comptage
Services (études, investissement)	50.000 € par équipement



©iStock

Garantir la cohérence du projet

Pour fournir un cadre technique cohérent au RER-V, la Région s'est dotée d'un cahier des charges ambitieux. Ses grands principes : sécurité, continuité et lisibilité.

Pour obtenir les subventions régionales, les collectivités devront suivre le cahier des charges. Il fixe les grands principes à respecter dans la mise en œuvre du RER-V, sous forme de recommandations et de prescriptions. L'objectif : créer un réseau cyclable homogène, de ses caractéristiques techniques à son identité visuelle.

Des principes d'aménagement communs

Le cahier des charges précise les caractéristiques techniques des aménagements à prévoir. Il détaille notamment les différents types de pistes et leurs largeurs respectives : 2,20 mètres minimum pour une piste unidirectionnelle, et 4 mètres minimum pour une piste bidirectionnelle par exemple. Il couvre toutes les facettes du projet, de la continuité des tracés à la qualité du revêtement en passant par la sécurité des

cyclistes et les interfaces avec les piétons et les bus.

Pour appliquer le cahier des charges aux spécificités du terrain, les collectivités pourront bénéficier d'un appui technique de l'Institut Paris Region ou de bureaux d'études. Si les contraintes techniques sont trop importantes, un comité d'experts pourra étudier les demandes de dérogation.

Le jalonnement, élément clé d'un réseau efficace

Pour définir une identité visuelle et un référentiel de jalonnement efficaces, la Région proposera en concertation avec les maîtres d'ouvrage un schéma directeur de jalonnement du RER-V. Il prévoira la possibilité pour les maîtres d'ouvrage d'aménager des éléments de signalisation complémentaires, comme des totems listant les stations desservies.



» À VENIR :

UNE CHARTE GRAPHIQUE DE COMMUNICATION

En cours d'élaboration, une charte graphique définira l'identité visuelle du RER-V pour sa communication. Commune à toutes les parties prenantes du projet, elle offrira un référentiel graphique commun.

RER-Vélo : les grandes étapes

Lancement du projet :

Novembre 2020

Étape 1

Les comités techniques proposent des tracés et aménagements (voir page 6)

Étape 2

Les comités de ligne affinent et valident leurs propositions (voir page 6)

Étape 3

Les collectivités déposent leurs dossiers de subvention

Étape 4

La commission permanente de la Région valide les subventions

Étape 5

La mise en œuvre peut commencer : études, acquisitions foncières, travaux.

Mise en service des 12 lignes de la phase 1 :

2025

Comité de pilotage annuel

Il suit l'avancée du projet et fixe des priorités



@JSteck



© Frédéric BEDEAU - Île-de-France Mobilités



Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél. : 01 53 85 53 85

-  **RegionIleDeFrance**
-  **@iledefrance**
-  **iledefrance**



TALENTS DU VÉLO 2021 :
La Région et le Collectif Vélo Île-de-France ont reçu le Grand prix du Jury et le prix «Le vélo favorise les territoires» pour le RER Vélo, décernés par le Club des Villes et territoires cyclables.



Une question ?
Écrivez à la direction des transports de la Région :
directiondestransports@iledefrance.fr